



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ADEME



AGENCE DE LA
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

LES CIRCUITS DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

COMPTE RENDU DU 29/04/21



CLÉS POUR AGIR

L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE



TROISIÈME RENDEZ-VOUS DES CIRCUITS DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Ce webinaire est le troisième rendez-vous des « Circuits de l'économie circulaire », un programme réalisé pour le ministère de la Transition écologique et l'ADEME par ORÉE.

Les « Circuits de l'économie circulaire », se matérialisent par un cycle de conférences au cours duquel 5 séminaires sont organisés sur 5 sites pilotes entre fin 2020 et 2021 dans des territoires où des porteurs de projet, collectivités, aménageurs publics comme privés ont déjà révélé leur engagement et leur maturité sur le sujet. C'est une opportunité de valoriser le porteur de projet hôte, de mobiliser les acteurs de l'économie circulaire localement, d'inviter des experts nationaux sur ce thème et de renforcer le réseau des acteurs impliqués sur les questions d'économie circulaire à l'échelle d'un projet urbain.

Dans le cadre de cette démarche, le troisième webinaire était dédié à la mise en place de l'économie circulaire dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, les acteurs des territoires de Plaine Commune et d'Est-Ensemble ont relevé le défi de l'économie circulaire dans les quartiers en renouvellement urbain des quartiers du Clos Saint-Lazare de Stains et Youri Gagarine de Romainville (Seine-Saint-Denis). Dans ces projets d'aménagement, le béton issu de la déconstruction des bâtiments est réemployé pour fabriquer des prototypes de mobilier urbain.

Télécharger la brochure « L'économie circulaire pour améliorer la qualité de vie dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville » :

<http://www.oree.org/source/448.pdf>

Retrouvez également l'ensemble des contenus du deuxième rendez-vous des circuits de l'économie circulaire dédié à la gestion circulaire du foncier en milieu urbain dense sur la plateforme « Expérimentations Urbaines » de l'ADEME :

<https://www.experimentationsurbaines.ademe.fr/>



ORDRE DU JOUR

14h05 – Retour sur l'émergence du sujet économie circulaire et urbanisme, sur les AMI saison 1 et 2 et introduction de la plateforme Expérimentations Urbaines par David Canal, Coordonnateur innovation urbaine de l'ADEME

14h10 – Présentation de l'étude : L'économie circulaire dans les quartiers en renouvellement urbain par Jean-Benoît Cariou de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

14h20 - L'économie circulaire pour améliorer la qualité de vie dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville avec Plaine commune, Bellastock et Seine-Saint-Denis Habitat

15h35 – Questions et réponses

16h05 - Présentation de la plateforme Expérimentation Urbaine par Stevan Vellet, Chef de projet économie circulaire et territoire, ORÉE

16h15 - Annonce des prochaines dates par Céline Callegari, Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages.



INTRODUCTION



RETOUR SUR L'ÉMERGENCE DU SUJET ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET URBANISME ET SUR LES AMI SAISON 1 ET 2 par David Canal, Coordonnateur innovation urbaine, ADEME

Le sujet de l'économie circulaire étant vaste, les acteurs de l'aménagement (collectivité, aménageur, bailleur, etc.) peuvent s'interroger sur le point de départ pour porter un projet. Le guide paru aux assises de l'économie circulaire début septembre 2020 a pour objectif d'accompagner les acteurs dans cette démarche.

9 territoires ont été accompagnés par l'ADEME pendant 2 à 4 ans pour mettre en œuvre les principes d'économie circulaire sur leurs projets d'aménagement. L'ADEME en a tiré des enseignements généraux qui aboutissent à ce guide.

Il fournit une méthode permettant d'évaluer son niveau de maturité, sa connaissance de l'économie circulaire et de définir des objectifs qui permettront de progresser sur cinq axes de travail.

Un certain nombre d'outils sont associés à ce guide : des fichiers Excel à disposition pour s'autoévaluer, des cahiers des charges, des présentations qui balaisent les 7 piliers de l'économie circulaire. Il recense de manière pédagogique les ressources qui existent et qu'on peut utiliser.

Ce guide a été rédigé avec le bureau d'études INDDIGO et l'association ORÉE. Pour le télécharger :

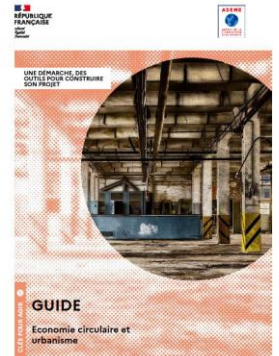
<https://www.assises-economie-circulaire.ademe.fr/content/ressources> (rubrique Atelier #16)

Un atelier mené par l'ADEME « L'économie circulaire, une nouvelle conception de l'aménagement urbain », est également accessible en replay. 3 des 9 territoires accompagnés (Grenoble Alpes Métropole, Nantes Métropole et Plaine Commune) y abordent comment ils ont mis en œuvre l'économie circulaire dans leurs projets d'aménagement.

<https://www.assises-economie-circulaire.ademe.fr/session/a934096c-afb1-ea11-96d3-28187816a369>

Sur le site ! Expérimentations urbaines " de l'ADEME, rubrique économie circulaire et urbanisme, vous pourrez retrouver une communauté et un espace de conversation pour continuer les débats, partager vos expériences, et mettre en évidence toutes les expériences faites dans le cadre des AMI de l'ADEME.

<https://www.experimentationsurbaines.ademe.fr/>



LES ENJEUX DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DANS LES QUARTIERS EN RENOUVELLEMENT URBAIN par Jean Benoit Cariou, Chargée de mission Innovation et Transition écologique, ANRU

L'ANRU a pour mission le financement et accompagnement de projet urbain dans les quartiers prioritaires. Depuis quelques années, l'ANRU s'intéresse à l'économie circulaire et au réemploi des matériaux notamment grâce au programme d'investissement d'avenir (PIA), dont les financements vont permettre d'enrichir les projets de transformations urbaines qui sont menés plus de 450 quartiers en France. Les territoires soutenus ont la possibilité d'innover au travers de leurs projets, permettant à l'ANRU de capitaliser, tirer des enseignements, valoriser, diffuser les expérimentations menées. Depuis 3 ans, cette approche est privilégiée dans les groupes de travail ANRU + qui explorent une dizaine de thématiques, dont l'économie circulaire et le réemploi des matériaux. Ces dernières sont un enjeu fort pour l'ANRU, car dans le cadre du NPNRU 40 milliards d'euros de travaux sont prévus ce qui représente un gisement de matériaux conséquent et donc une opportunité de faire de l'EC.

Les enjeux de l'économie circulaire et du réemploi des matériaux dans les quartiers en renouvellement urbain sont multiples :

- Atténuer l'impact environnemental du renouvellement urbain en limitant les déchets du bâtiment et la consommation de ressources nouvelles ;
- Développer des filières locales et de création emplois locaux non délocalisables ;
- Ou encore conserver la mémoire du quartier, par exemple via le réemploi symbolique de matériaux dans des équipements publics.

En 2020, L'ANRU a publié grâce aux réflexions de son GT, un guide intitulé « L'économie circulaire dans les quartiers en renouvellement urbain - Outils pour favoriser le réemploi ». Il aborde le réemploi sous différents angles : réglementaire, technique, organisationnelle, économique, assurantiel, etc. Le guide met en avant les freins, les leviers, des fiches projets, des ressources bibliographiques, mais aussi des documents types tels qu'un cahier des charges pour consultation d'un AMO réemploi ou un document pour intégrer des clauses réemplois dans la consultation des entreprises de déconstruction.



L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE



LE PROJET « MÉTABOLISME URBAIN » DE PLAINE COMMUNE : L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE AU SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE par Justine Emringer, Cheffe de projet Métabolisme urbain, Plaine Commune

Établissement public territorial Plaine Commune regroupe 9 villes du département de Seine-Saint-Denis au nord de Paris. Le territoire urbain dense est concerné par de nombreux projets économiques et urbains. La collectivité a lancé une étude de « métabolisme urbain » pour identifier les grands flux à l'œuvre sur le territoire, puis un plan d'action opérationnel permettant de répondre à des enjeux de résilience et de développement économique local. L'économie circulaire apparaît comme une solution pour s'assurer de la soutenabilité du modèle d'aménagement. Depuis 2017, Plaine Commune travaille à la mise en œuvre de 5 axes d'interventions :

- La recherche de synergies inter-chantiers à partir de 30 sites pilotes ;
- Un accompagnement à la mise en place de filières locales de ré-emploi de matériaux du BTP ;
- L'identification d'espaces de stockage/tri /valorisation des matériaux issus des démolitions ;
- Des outils informatiques pour rendre visibles les gisements et mesurer les externalités générées par la démarche d'économie circulaire ;
- Des actions à mener permettant la montée en compétence des acteurs sur ce sujet.

Les compétences d'EPT pour faciliter l'économie circulaire s'articulent autour de 3 rôles majeurs :

- Impulser : grâce à la traduction des engagements dans les documents-cadres du territoire, mais aussi à la signature de « chartes économie circulaire » avec les donneurs d'ordre du territoire ;
- Outiller : pour donner les moyens aux partenaires de mettre en œuvre les démarches prescrites ;
- Suivre : accompagner les acteurs à toutes les étapes, s'assurer que les engagements pris sont bien mis en œuvre.

Dans les années à venir, la collectivité a identifié plusieurs priorités pour poursuivre le déploiement de son projet. L'objectif principal est le changement d'échelle des opérations notamment en identifiant et mobilisant le foncier disponible pour accueillir des plateformes de réemploi et le déploiement d'un outil numérique pour identifier en temps réels l'offre et la demande en matériaux de réemploi. Il est important de généraliser l'économie circulaire sur l'ensemble des chantiers du territoire, notamment en intégrant la charte EC dans le PLUi. Enfin, la collectivité a identifié 4 thématiques prioritaires (espaces publics, chantiers ANRU, construction neuve, démolitions) à développer dans le futur.



LE PROJET FABRIQUE DU CLOS DANS LE QUARTIER DU CLOS SAINT-LAZARE À STAINS par Laurent Barelier, Adjoint au chef de projet, Plaine Commune et Cécile Marzorati, Chargée de projets et études, Bellastock

Les quartiers du Clos Saint-Lazare et de la Prêtresse de la ville de Stains voient aujourd'hui le nouveau programme de rénovation urbaine (NPNRU) dans lequel ils sont inscrits rentrer en phase opérationnelle. 176 logements seront démolis sur ces deux quartiers. Stains et Plaine Commune ont pour objectif de limiter le nombre de démolitions dans le cadre du NPNRU. Dans le cadre de ces démolitions, une partie du béton seront réemployé. Ce projet de réemploi du béton s'inscrit dans un programme plus large de développement économique local en cohérence avec les enjeux écologiques contemporains. Les six projets d'innovation portés par la Ville de Stains, le bailleur social Seine-Saint-Denis Habitat, Plaine Commune et leurs partenaires se placent dans une logique d'économie circulaire. Ils visent un développement économique endogène, une augmentation du reste à vivre et l'amélioration de l'attractivité de ces quartiers.

Démarré en 2015, ce projet a pour objectif de faire émerger une filière de réemploi du béton, d'aider les maîtrises d'ouvrages publiques à intégrer le réemploi dans leurs futurs projets et de faire monter en compétences les intervenants locaux et les personnes en insertion professionnelle par un apprentissage « par le geste ». La ville de Stains cherche aussi à renforcer le lien avec les habitants de ces quartiers, en les sensibilisant à une démarche d'économie circulaire qui permet d'associer qualité de vie et économie des ressources.

Plus concrètement, ce projet permet la réalisation de prototypes en béton à la suite de la démolition d'une tour et leurs installations au sein d'une friche, « La Fabrique du Clos ».

Depuis 2015, Bellastock travaille avec Seine-Saint-Denis Habitat, Plaine Commune et la Ville de Stains sur des expérimentations de réemploi des matériaux issus des démolitions dans le quartier du Clos Saint-Lazare. Un diagnostic ressources a été réalisé avec pour objectif d'identifier les matériaux avec un potentiel de réemploi, de proposer des solutions de réemploi ainsi que la préconisation de modalités techniques et logistiques permettant leur mise en œuvre. Les conclusions de ces diagnostics ont montré un potentiel de réemploi de béton intéressant, soulevant des questionnements quant à la viabilité et au prix des solutions de réemploi ou encore au stockage des matériaux et la recherche d'un lieu visant à accueillir les solutions envisagées. De ce besoin est né le projet de la Fabrique du Clos, un chantier expérimental de réemploi de béton impliquant également les habitants dans les expérimentations. Les prototypes réalisés sur le site de la Fabrique du Clos sont :

- Des maçonneries paysagères réalisées à partir de pierre de béton ;
- Des revêtements de sol à partir de dalles de béton ;
- Un local extérieur non chauffé à partir de murs pleins et lamelles.

Pour pouvoir mettre en place le processus de réemploi des matériaux, plusieurs étapes ont été nécessaires :

- Désamiantage/déconstruction sélective ;
- Collecte des éléments ;
- Acheminement et stockage sur le site de la Fabrique du Clos ;
- Tri et préparation en vue du réemploi ;
- Mise en œuvre des solutions.



La démolition d'une nouvelle tour en 2022 devrait par la suite donner lieu à la réalisation d'une allée piétonne en pavements de réemploi, dans le cadre du projet de réaménagement des espaces publics. Cette expérimentation est aussi à l'origine d'une étude juridique visant à lever les freins au réemploi et aux transferts de matériaux entre maîtrises d'ouvrages, ainsi que d'un appel à projets sur le traitement du béton (finition).

La friche où sont installés les prototypes en béton appartient au bailleur social et a pour vocation d'être un espace d'échange et de rencontre des habitants. Elle est animée depuis plusieurs années par des associations locales.

Au-delà de l'expérimentation de réemploi de béton, le lieu de la fabrique du Clos se veut être un lieu qui se dessine au quotidien, notamment grâce aux chantiers ouverts organisés par la Régie de Quartier de Stains. Dans ce cadre plusieurs actions ont été menées comme la construction d'une base de vie de chantier, un jardin en permaculture, la création d'une scène pour événements festifs ou encore des ateliers pour les enfants.



LE PROJET DU QUARTIER YOURI GARGARINE À ROMAINVILLE par Aurélien Talbot, Responsable de projets, Seine-Saint-Denis Habitat

Le projet « SSDh et l'Économie Circulaire : de l'expérimentation à l'action », développé par Seine-Saint-Denis Habitat a pour objectif la création de valeur par le réemploi. Il vise la valorisation d'une part significative de matériaux issus d'opérations de démolition ou de réhabilitation lourde à plusieurs échelles : à l'échelle du quartier (réemploi pour notre gestion courante ou dans des projets neufs de promotion) et du territoire. L'intérêt de ce projet est à la fois économique (réduire les coûts de production de matériau et participer au développement d'une filière) social (favoriser l'emploi et l'insertion professionnelle) et environnementale (réduire l'emprunte carbone).

L'ambition de ce projet est de tendre vers des démolitions « 0 déchet » tout en créant de la valeur à l'échelle territoriale. Il vise la systématisation du lancement d'un diagnostic de ressource préalablement à une démolition, l'imposition d'un pourcentage de réemploi dans les marchés de démolition, l'intégration du béton de granulats type 1 issu de démolition dans les filières utilisant du béton recyclé et éventuellement des terres du grand Paris.

En 2019, ce projet débute sur le NPNRU de la cité Youri Gagarine à Romainville par la réalisation d'un premier diagnostic ressource sur les matériaux voués à la démolition. L'objectif est alors de quantifier et de qualifier les matériaux pour les potentiels de réemploi.

Certains matériaux seront conservés, remis en état et réemployés in situ. Les murs en béton des anciens bâtiments seront ainsi transformés en pavés utilisables dans l'espace public. Ce projet cherche aussi à cibler d'autres partenaires, promoteurs ou porteurs de projet pouvant être intéressés par les matériaux issus de la démolition ou par des matériaux de second œuvre. En termes de logistique urbaine, une plateforme permet le cheminement des matériaux depuis les bâtiments en démolition, prenant part à la fois au stockage des matériaux et à la sensibilisation des habitants au réemploi.

L'équilibre budgétaire de ce projet représente un enjeu. Il allie différents partenaires publics : l'ANRU, l'ADEME, la région Île-de-France avec Seine-Saint-Denis Habitat et Est Ensemble.



QUESTIONS/RÉPONSES ET VIDÉOS DE PROJETS INSPIRANTS

Question pour Laurent et Cécile : Est-ce que le béton est aussi utilisé dans les espaces verts (jardinières par exemple) et est-ce que la végétalisation est également prévue dans le cadre de la rénovation des friches et bâtiments ?

Le béton est effectivement employé dans certains espaces verts et espaces publics. Les massifs et les jardinières peuvent en effet, être réalisés en maçonnerie de réemploi. Sur le projet mené à Stains l'utilisation du béton de réemploi vise d'abord à réaliser un pavement dans l'espace public. Cependant certains projets de végétalisation et de désimperméabilisation de l'espace public sont envisagés. Plaine Commune a aussi une charte d'aménagement soutenable qui pose des normes et des exigences sur ces sujets.

Question pour Laurent : Comment avez-vous fait pour identifier, sélectionner et prioriser les six projets d'économie circulaire présentés qui accompagnent la rénovation urbaine du quartier ?

C'est un projet qui a fait l'objet de pas mal d'ateliers de réflexion collective qui ont été animés par la présente équipe de l'unité territoriale de rénovation urbaine avec un prestataire. Ils ont travaillé assez largement avec les acteurs locaux et les habitants pour, à partir des besoins identifiés dans les deux quartiers, savoir quel type de projet allait pouvoir être porté. Il y a aussi eu beaucoup d'échanges avec l'ANRU qui a pas mal challengé l'équipe sur les projets imaginés initialement.

Question pour Justine : Est-il également envisagé d'intégrer le béton dans les futurs bâtiments ?

Oui, effectivement, c'est une des clauses de la Charte économie circulaire. Le béton doit à minima intégrer 5 % de matériaux recyclés. Cependant, très souvent, le béton recyclé va dans les remblais, qui sont nombreux sur les projets. On réfléchit donc à un moyen d'intégrer des gisements alternatifs à mettre dans les remblais en remplaçant un béton très qualitatif par des matériaux alternatifs provenant des terres du Grand Paris Express par exemple. C'est donc prévu, mais ce n'est pas forcément simple économiquement, car il y a encore du surcoût sur les granulats recyclés, il faut donc trouver un équilibre ; ce sont ainsi des réflexions qui sont menées en parallèle.

Question pour Cécile : Au sujet de l'amiante vous expliquez que la présence de cette dernière est un avantage à utiliser pour futurs aménagements, n'y a-t-il pas des mesures réglementaires pour la réutilisation des matériaux amiantés ? Oui, bien sûr. Nous n'avons pas utilisé de béton amianté pour réaliser nos prototypes. L'avantage est dans le fait que la présence d'amiante oblige à la retirer en amont de la démolition et à la traiter comme un déchet dangereux ainsi au moment de la collecte, on a récupéré des bétons qui étaient déjà brutes et propres. Ce qui a permis d'économiser du temps sur les postes de réemploi au moment de la préparation des matériaux avant la remise en œuvre, car nous n'avons pas eu à retirer nous-même cet enduit. Ainsi, nous avons déjà une matière « prête à l'emploi ».

Question pour Cécile et Justine : Quel est le modèle économique de ce projet et est-ce que les sources de financement sont exclusivement publiques ? Permet-il de financer à 100 % le projet ?

Réponse de Justine : Pour l'instant le modèle économique n'est pas stabilisé. Il manque des phases intermédiaires entre le moment où Seine-Saint-Denis Habitat (SSDh) dépose les matériaux et le moment où nous on les réintègre en tant que pavés. Il y a des étapes de transformations qu'on ne maîtrise pas encore. On doit trouver des acteurs qui vont faire ces transformations, ce sont des activités qui sont nouvelles et nous n'avons pas encore d'acteurs positionnés dessus. Il y a des éléments qu'on ne maîtrise pas encore, SSDh va nous revendre dans un certain contexte juridique spécifique les matériaux ainsi le prix n'est pas encore stabilisé, par exemple. On ne peut pas assurer aujourd'hui que la filière de réemploi du béton en dalle sera viable économiquement, car nous n'avons pas tous les éléments.

Question pour Aurélien, Justine et Cécile : Les usages des matériaux réutilisés semblent se réduire à l'espace public est-il possible d'envisager, à ce stade, leur utilisation dans la construction des bâtiments ? Par ailleurs, comment ce réemploi est-il perçu par les habitants ?

Pour ce qui est de la construction, les normes actuelles n'intègrent pas forcément à chaque fois le réemploi de matériaux. On constate l'émergence de labels dans la construction, comme le label HQ économie circulaire, qui incitent les constructeurs et les entreprises à aller chercher des matériaux recyclés à réemployer. Nous avons réussi à travailler avec un promoteur du quartier, qui détient ce label dans son projet sur la session de boîte aux lettres. Cependant pour ce qui est des autres matériaux de second œuvre (portes, luminaires ...) nous n'avons pas, aujourd'hui, réussi à trouver d'accord ; la raison principale étant que les matériaux neufs restent aujourd'hui plus performants et moins chers comparés à des matériaux recyclés qui sont coûteux dans leur entretien notamment. L'enjeu à prioriser est donc la partie recyclage pour la construction du béton car 80% de nos opérations de démolitions sont composées de béton, il y a un véritable enjeu à le réemployer dans la construction. Les autres matériaux sont un peu plus « symboliques » et peuvent être employés par exemple dans des projets d'occupations temporaires ou de reconversion de l'existant, le neuf n'étant pas nécessaire.

À ce stade, l'acceptation par les habitants n'a pas encore été testée. Un des enjeux de ces projets est bien sûr de s'assurer que les habitants ne pensent pas que l'on fait du réemploi parce que c'est économique et qu'on ne souhaite pas mettre du neuf. Cela a notamment été un frein psychologique à Stains. Au départ, les habitants ont eu un peu de mal à accepter que l'on fasse du réemploi. Cependant, au vu des enjeux écologiques actuels, les habitants prennent peu à peu conscience que le réemploi peut-être un atout. Malgré tout, la pédagogie doit rester centrale. La concertation peut aussi inviter les habitants à réfléchir aux choix des aménagements publics ou dans le choix de leur futur quartier, il est toujours intéressant de les intégrer dans ce type de démarche.

Il est primordial de trouver un intérêt pour les habitants dans ce type de démarche. De mon côté, les premiers retours des habitants ne sont pas bons. Ils ne comprennent pas l'objectif. C'est pourquoi, on doit vraiment réussir à minimiser l'impact du visuel des matériaux de réemploi dans ces quartiers, le temps que ça avance aussi culturellement. Il ne faut pas frustrer les gens en leur donnant l'impression que l'on cherche à dégrader les projets. Cependant, il y a un véritable avantage à mettre à la disposition des habitants ces matériaux afin qu'ils se forment et qu'ils s'habituent à leur emploi.

Cela est essentiel, car être soutenu par les citoyens, c'est aussi s'assurer d'être soutenu par les élus ensuite. Il est nécessaire de réussir à trouver un intérêt pour les citoyens, et cela, rapidement.

Le réemploi ne se limite pas à l'espace public, on fait du réemploi dans les bâtiments, les logements ... En réalité, tout dépend du type de matériaux à disposition, c'est pourquoi plein de choses très différentes sont envisageables. Il y a des matériaux qui bougent peu dans le temps (bois, acier ...) on peut donc envisager des domaines de réemploi qui sont ambitieux et du type structurel comme pour le projet de la Grande Halle Colombelles par les architectes Encore Heureux. Il est vrai que l'on privilégie l'espace public, surtout pour des matériaux comme le béton, car les débouchés sont plus faciles, mais le réemploi ne se limite pas à ce type de programme.

Question pour Laurent : Pouvez-vous illustrer des exemples de création d'emplois pérennes ou non sur les quartiers NPNRU par le développement de l'économie circulaire ?

Réponses de Justine : Pour ce qui est des activités de réemploi de matériaux, on réalise de l'évolution de compétences mais des nouvelles structures sont aujourd'hui spécialisées dans le curage

sélectif. Il y a aussi des activités logistiques de transformations des matériaux qui sont des nouvelles activités, et permettent clairement de créer de l'emploi.

Réponse de Laurent : au-delà du béton, il y a aussi de la création d'emplois dans des métiers qui s'occupent de la collecte des bios déchets, l'animation et la gestion des ressourceries. Cela est moins lié au recyclage du béton, mais est lié à l'économie circulaire.

Question pour Laurent : Est-ce qu'il y a une volonté des collectivités via les NPNRU de diminuer le nombre de démolitions visées par rapport au premier programme de renouvellement urbain ?

Réponse de Laurent : L'ANRU demande souvent qu'il y ait des projets ambitieux qui incluent des démolitions dans les quartiers en rénovation urbaine. Cela dépend malgré tout des collectivités. On sait que les projets de démolitions sont des projets qui sont compliqués notamment, car ils impliquent la question du relogement des ménages. Ce qui fait des démolitions un sujet peu évident, pouvant parfois entraîner des tensions entre les partenaires d'un projet urbain.



VIDÉOS DE PROJET INSPIRANTS : Rénovation de la cité du Grand Parc et les EPA au service des territoires : l'exemple du projet des volaillers à Bordeaux

Consulter la vidéo « Rénovation de la cité du Grand Parc à Bordeaux » : <https://www.youtube.com/watch?v=Kc9QoD5oUi8>

Consulter la vidéo « les EPA au service des territoires : l'exemple du projet des volaillers à Bordeaux » : <https://www.dailymotion.com/video/x7z44es>



QUESTIONNAIRE À DESTINATION DE LA COMMUNAUTÉ par David Canal, Coordonnateur innovation urbaine, ADEME

Vous êtes un lanceur d'Appel à Projet Recherche/Action (TRL 6 à 8) sur l'Urbanisme Circulaire.

Objectif : Créer des outils opérationnels (manquants) à destination des porteurs de projets (Collectivités, Aménageurs, Promoteur, publics privés...).

Quels sont pour vous les axes prioritaires de recherche/action (sur l'ensemble des piliers de l'économie circulaire) ?

Consulter les résultats du questionnaire : <http://www.oree.org/source/9.xlsx>



CLÔTURE



PRÉSENTATION DE LA PLATEFORME EXPÉRIMENTATION URBAINE par Stevan Vellet, Chef de projet économie circulaire et territoire, ORÉE

Dans le cadre de son activité de lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources, l'Agence de la transition écologique (ADEME), accompagne les acteurs de la planification et de l'aménagement territorial et urbain dans la création de nouveaux systèmes plus durables, économes en ressources.

L'ensemble des travaux menés dans le cadre de ces "expérimentations urbaines" ont vocation à être centralisés sur la plateforme : <https://experimentationsurbaines.ademe.fr>

CE SITE A VOCATION À :

- Réunir l'ensemble des travaux d'innovation urbaine et d'urbanisme durable portés par l'ADEME en lien avec ses partenaires ;
- Animer les communautés d'acteurs réunis autour d'appel à manifestation d'intérêt et appel à projets lancés par l'ADEME ayant trait à l'innovation urbaine et à l'urbanisme durable ;
- Présenter l'actualité et les outils en lien direct avec les expérimentations urbaines du site.

Plusieurs communautés d'acteurs concernées par l'innovation urbaine et l'urbanisme durable et bénéficient d'un espace dédié sur le site Expérimentations Urbaines :

- Expérimentation Planification Bas Carbone ;
- Expérimentation Quartiers Énergie Carbone ;
- Expérimentations Économie Circulaire et Urbanisme ;
- Expérimentations Recherche et Développement.



LES PROCHAINS RENDEZ-VOUS par Céline Callegari, Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages

Deux autres visites de sites inspirants sont prévues dans le cadre des Circuits de l'économie circulaire. Le contexte actuel a contraint les organisateurs à passer à un format dématérialisé, mais ces rendez-vous seront réalisés sous forme de visites physiques dès que possible.

La prochaine rencontre aura lieu au 4^{ème} trimestre de 2021 et sera sur la mise en place d'une filière durable de matériaux biosourcés.



Mise en place d'une filière durable de matériaux biosourcés



Visite en Europe en cours de programmation



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



SUPPORT DE PRÉSENTATION

http://www.oree.org/source/_449.pdf

REPLAY DE L'ÉVÈNEMENT

<https://www.youtube.com/watch?v=i-xvxsBB0Po>



CONTACTS



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Céline CALLEGARI
AD4

celine.callegari@developpement-durable.gouv.fr



David CANAL
Innovation Urbaine
david.canal@ademe.fr



Stevan VELLETT
Chef de projet économie circulaire
vellet@oree.org

